

***Décision du Président de la Communauté d'agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane***

**ENVIRONNEMENT**

**ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL**

**VALORISATION DES CERTIFICATS D'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE DANS LE CADRE DE  
TRAVAUX D'AMÉLIORATION DE PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES CONCERNANT  
LA PISCINE DE DIVION- CESSIION DES CEE EN PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ  
ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE COFELY**

Vu la délibération n°2014/CC235 en date du 10 décembre 2014, par laquelle le Conseil communautaire d'Artois Comm. a approuvé le partenariat sous forme de mandat avec la Fédération Départementale de l'Énergie du Pas-de-Calais pour la mission de validation et de valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie, dans le cadre des actions de Maîtrise de l'Énergie, réalisées sur le patrimoine communautaire,

Considérant que dans le cadre des travaux d'amélioration de la performance énergétique des équipements et bâtiments communautaires, la Communauté d'Agglomération peut bénéficier du dispositif des Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) délivrés par la DREAL,

Considérant que ce dispositif repose sur une obligation de réaliser des économies d'énergie imposées par les pouvoirs publics aux vendeurs d'énergie appelés les « obligés » (électricité, gaz, chaleur, froid, fioul domestique et nouvellement les carburants pour automobiles) et que ceux-ci sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès de leurs clients : ménages, collectivités territoriales ou professionnels ou, s'ils sont dans l'impossibilité d'atteindre les objectifs fixés par l'État, d'acheter des certificats générés par d'autres, notamment les Collectivités territoriales,

Considérant que des travaux réalisés à la piscine de Divion (62460), Rue Pasteur, relatifs à la mise en place d'une chaudière collective haute performance énergétique, sont éligibles aux CEE,

Considérant qu'il y a lieu en conséquence de signer les actes de partenariat avec l'obligé, la société ENGIE ENERGIE SERVICES – ENGIE Cofely, ayant son siège social à Paris La Défense (92930), 1 Place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche, afin de définir notamment les actions à mener pour constituer le dossier d'obtention des CEE et de fixer le montant de la participation financière versée par l'obligé à la Communauté d'agglomération, soit 880 € nets de taxes pour 265 783 KWh cumac ( volume d'économies escomptées). |

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 12 janvier, 22 mars, 13 décembre 2017, 14 février 2018, 3 avril, 26 juin et 13 novembre 2019 donnant délégation au Président de décider de la cession des certificats d'économie d'énergie, de réaliser les formalités et signer les actes qui en découlent, et d'autoriser l'encaissement des recettes correspondantes.

**Le Président,**

**DECIDE** la cession des Certificats d'Économie d'Énergie et la réalisation des formalités nécessaires dans le cadre des opérations relatives à la pose d'une chaudière collective haute performance énergétique à la piscine de Divion.

**DECIDE** de signer les actes de partenariat avec l'obligé, la société ENGIE ENERGIE SERVICES - ENGIE Cofely, ayant son siège social à Paris La Défense (92930), 1 Place Samuel de Champlain – Faubourg de l'Arche, ayant pour objet de définir notamment les actions à mener pour constituer le dossier d'obtention des CEE et de fixer le montant de la participation financière versée par l'obligé à la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, soit 880 € nets de taxes pour 265 783 KWh cumac (volume d'économies escomptées)

**AUTORISE** l'encaissement des recettes correspondantes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet de la collectivité.

Fait à Béthune, le 13 mai 2020

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : 13 mai 2020  
Et de la publication le : 13 mai 2020  
Le Président,  
Certifié signé

Le Président,  
Certifié signé

**WACHEUX Alain**

**WACHEUX Alain**